



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : SDG/2043-0933 (cor. : C. De Greef)

N/Réf. : AA/AH/BXL30008_PROT_ParcLeopold_Eggevoort

Annexe : /

Bruxelles, le 28/05/2021

Objet : BRUXELLES. Parc Léopold – Tour Eggevoort. Examen du dossier de clôture d’enquête relatif à la procédure de classement comme monument.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l’article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 19/04/2021 sous référence, la CRMS, en sa séance du 12/05/2021, a examiné les documents résultant de l’enquête préalable au classement éventuel de l’objet cité sous rubrique.

La procédure, entamée par arrêté du 2/04/2020, vise le classement comme monument de la tour Eggevoort et de la construction attenante, implantés dans le parc Léopold. Datant respectivement des XVI^e et XVII^e siècles, ces constructions forment les vestiges de l’ancienne seigneurie d’Eggevoorde qui s’était établie à l’époque dans la vallée du Maelbeek.

Ni le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles, ni le propriétaire du bien n’ont formulé des remarques sur la mesure de protection proposée endéans le délai légal de l’enquête préalable.

La Commission confirme dès lors l’intérêt patrimonial du bien, tel que démontré dans la motivation jointe en annexe de l’arrêté autorisant l’ouverture d’enquête, et rend un avis favorable sur son classement définitif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : cdegreef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels